

# ASSURANCE DE RAPATRIEMENT DES DÉPOUILLES DES RESSORTISSANTS ALGÉRIENS

L'ambassade d'Algérie à Stockholm informe l'ensemble des ressortissants algériens que la Société Nationale d'Assurances « **SAA** » lancera, incessamment, un nouveau produit d'Assurance de rapatriement des dépouilles, destiné aux algériens résidant à l'étranger. Cette assurance procure les avantages suivants :

- Une souscription individuelle ou collective par les Associations ;
- Garantie de la prestation : Rapatriement du corps du lieu de décès à l'étranger jusqu'au lieu d'inhumation en Algérie et fourniture d'un billet d'avion aller-retour en classe économique pour l'accompagnateur éventuel de la dépouille ;
- Aucune limite du montant pris en charge puisque la prestation garantie est servie totalement en nature par l'assistant de la SAA ;
- Pas de sélection médicale ;
- Aucune limite d'âge ;
- L'assurance est valable dans le monde entier ;
- Le montant de la prime d'assurance annuelle est de Deux Mille Cinq Cent Dinars Algériens **(2.500 DA)** convertibles, par personne.

La commercialisation de cette Assurance sera effectuée, dans un premier temps, en Algérie, via le réseau de la SAA composé d'Agences directes et de Bancassurances, et ce en partenariat avec un réassureur étranger. La souscription et la distribution seront étendues aux autres canaux, en recourant à Internet, dès le règlement du problème du paiement électronique.

Un message d'information sera publié sur le site web de la SAA [www.saa.dz](http://www.saa.dz) à la veille de la date de lancement effectif de la commercialisation de ce produit. Les prospectus liés à cette Assurance seront mis à la disposition des ressortissants à l'ambassade d'Algérie à Stockholm , dès leur réception.